

Saint-Laurent, \$2,968,838 ; pour les canaux, jusqu'à ce jour, \$32,841,832 ; pour les travaux, dans les canaux, actuellement donnés à l'entreprise, \$5,158,749 ; et pour les deux grands docks, l'un à l'est et l'autre à l'ouest, \$1,857,499 ; portant le coût total de l'équipement de ce pays, pour ces grands moyens de communication et de commerce, à \$147,781,392, imputables sur le compte du capital.

C'est la somme que nous avons payée, sur le capital, pour mettre le pays en état de développer le commerce étranger et indigène—pour des voies de communication qui étaient absolument nécessaires pour ouvrir cette vaste étendue de pays et le pays a payé cette somme avec joie, pour jouir des avantages présents et futurs dans la lutte qu'il a entreprise pour faire la concurrence en commerce avec les autres pays de l'univers.

Je crois que le Canada a eu raison d'exécuter ces entreprises ; sa position, ses espérances et son avenir l'exigeaient, ses ressources suffisent pour faire face aux charges actuelles ; mais je crois que l'on doit exiger et que l'on doit donner de bonnes raisons pour toute augmentation quelconque. Dans les grands travaux que j'ai énumérés, nous avons un équipement princier et une dotation royale ; et si l'esprit d'entreprise particulier continue à se montrer et à travailler à l'unisson avec eux, l'avenir de ce pays est assuré, à raison de cet équipement et des facilités qui en découlent ; et pour assurer cet avenir, le pays supportera avec joie les charges imposées par la construction de ces grandes voies de communication.

Maintenant, j'arrive à la seconde partie du devoir que j'ai à remplir, et je dois demander l'indulgence de la chambre qui doit se sentir fatiguée. Après la longue séance de cette nuit, je m'efforcerai de ne pas abuser de sa patience, plus longtemps qu'il n'est réellement nécessaire, pour indiquer en peu de mots les changements et les modifications au tarif que je me propose de soumettre à cette chambre. Je suppose qu'on admettra que je n'ai pas l'intention, en soumettant certaines résolutions aujourd'hui, de proposer quelque chose qui pourrait nuire, d'une manière sensible, au mode de protection qui a été accordé au pays, en 1878 et 1879, et qui a toujours existé depuis.

Les honorables députés qui ont pris part aux longs débats qui ont eu lieu en 1878 et les années suivantes, savent que si jamais une question a été bien exposée et discutée à fond, les changements apportés au tarif de 1879 et les principes sur lesquels ils reposaient, ont été habilement discutés, et ont été réglés par une discussion intelligente et après examen de chaque article.

On a dit, en 1878 et en 1879—et je crois que mon honorable ami le député de Norfolk-nord (M.

Charlton) était l'un de ceux qui ont émis des idées purement fantastiques, ainsi que nous en avons eu la preuve—on a dit que le mode de protection qui était alors inauguré, serait de courte durée, et qu'il tomberait, surtout parce que la protection était condamnée aux Etats-Unis, où les principes du libre-échange se développaient rapidement, et qu'avant longtemps, la protection disparaîtrait des Etats-Unis et qu'il en serait ainsi du mode protecteur que nous établissons dans le Canada.

Cette prédiction ne s'est pas accomplie, et chaque année subséquente de l'histoire des Etats-Unis prouve que le principe de la protection n'a pas reçu d'atteinte ; mais aujourd'hui, après une élection faite, non pas entre le libre-échange et la protection, mais sur une question d'un degré de protection plus ou moins élevé, le parti républicain, qui s'était présenté devant le pays avec un programme qui favorisait une protection plus élevée, sortit plus fort de la lutte, et il a aujourd'hui la majorité dans les deux chambres du Congrès ; et si ce que nous lisons dans les journaux est une prévision de ce qui doit arriver, nous pouvons juger que la législation qui est imminente aux Etats-Unis, ne dérangera en rien la protection qui y est accordée aux grandes industries manufacturières, mais pourra même aller plus loin, sous quelques rapports, que la législation qui y est en force depuis les dix dernières années.

De même que rien n'a eu lieu dans l'histoire et la condition des Etats-Unis pour nous donner à croire que leur politique de protection sera abandonnée, de même rien n'est survenu dans l'histoire des pays européens pour prouver que les principes de protection ont perdu de leur force et qu'ils ne sont pas maintenus aussi fortement qu'ils l'étaient, même plus fortement qu'ils ne l'ont été durant plusieurs années.

Il n'est pas survenu, dans le Canada, de circonstances qui rendent nécessaire, ou raisonnable, ou prudent, après avoir mis la main à l'œuvre et avoir décidé, dans les circonstances présentes, de protéger justement et raisonnablement nos industries naissantes, de retourner sur nos pas et de déranger, d'une manière sensible, le mode raisonnable de protection que le pays a approuvé, sous lequel il a prospéré et continuera à prospérer durant plusieurs années à venir.

Je sais qu'en soumettant une résolution pour opérer des changements dans le tarif, on me dira que je joue avec ce tarif et que, par là, je porte atteinte à quelques-uns des principes fondamentaux sur lesquels reposent les tarifs. Mais il me semble que les tarifs sont, en général, un moyen de faire augmenter le revenu et de protéger les intérêts du pays, et qu'ils ne sont pas des confessions de foi,